# CDA 2022-06-28 DOCUMENT PLAY-OFF R1 DAMES SAISON 2022-2023

**1. Des Play-Off sont organisés en R1 Dames.**

**2. MODALITES**

En R1 dames, la participation aux play-offs n'est pas obligatoire. Par contre, tout club souhaitant participer aux play-offs doit confirmer avant le début de l'avant-dernière journée, son intention d'y participer, quel que soit son classement (les clubs inscrits qui, au terme de la compétition régulière occuperont une place de descendant, verront leur inscription aux play-offs annulée). Pour ce faire, le correspondant officiel (secrétaire) du club doit en informer le président du Département Championnat. Suivant le nombre d'équipes, ce seront les 4 meilleures équipes classées à la fin du championnat classique qui participeront aux play-offs. Par dérogation au principe 2 de l'article PC62, tout club participant aux play-offs est qualifié pour une montée éventuelle et s'engage à monter en TDW1 si une place vacante se libère avant le 31 mai pour autant qu'il soit classé en ordre utile. En cas de refus, l'amende prévue au point 8 du présent règlement sera d'application.

Le vainqueur des play-offs monte en TDW1 et est déclarée champion.

En cas de place vacante, le finaliste des play-offs est qualifié pour l'accession en TDW1. Une rencontre entre les battus des ½ finales sera organisée pour déterminer l'ordre d'accession en TDW1.

Une équipe qui déclare forfait pour un match de play-off est exclue des play-offs.

Une fois le nombre d'équipes participantes défini, elles sont classées de 1 à 4 en tenant compte de leur place au classement au terme de la compétition régulière.

Formules :

Si quatre équipes s'inscrivent aux play-offs, les ½ finales se disputent en 2 matches gagnants selon le calendrier suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Demi-finale aller | 3 mai 2023 | 1-4 | 2-3 |
| Demi-finale retour | 7 mai 2023 | 4-1 | 3-2 |
| Belle éventuelle | 10 mai 2023 | 1-4 | 2-3 |
| Finale aller | 14 mai 2023 | | |



ethias
Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
EUROMILLIONS
ADEC Sport aménagement intégral
SPALDING TRUE TO THE GAME
PRINTING www.iloveprinting.be 071/39 71 40
be SPORTS
orange

Finale retour : 17 mai 2023

Belle éventuelle : 21 mai 2023

Si trois équipes s'inscrivent aux play-offs, l'équipe 1 est qualifiée d'office pour la finale, les 2 autres équipes se rencontreront en 2 matches gagnants selon le calendrier suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Demi-Finale | aller | 3 mai 2023 | 2-3 |
| Demi-finale | retour | 7 mai 2023 | 3-2 |
| | Belle éventuelle | 10 mai 2023 | 2-3 |
| Finale | aller | 14 mai 2023 | |
| Finale | retour | 17 mai 2023 | |
| | Belle éventuelle | 21 mai 2023 | |

Si deux équipes s'inscrivent aux play-offs, la finale oppose les équipes en deux matches gagnants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Finale | aller | 3 mai 2023 | 1-2 |
| Finale | retour | 7 mai 2023 | 2-1 |
| | Belle éventuelle | 10 mai 2023 | 1-2 |

Si une seule équipe s'inscrit aux play-offs, elle sera qualifiée pour la montée en TDW1.

Dans le cas où aucune équipe ne s'inscrirait aux play-offs, le classement final du championnat classique sera pris en considération.

Rencontre entre les battus des play-offs : à préciser si nécessaire.

NB : Les demi-finales si disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle. Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.



ethias
Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
EUROMILLIONS
ADEC Sport aménagement intégral
SPALDING TRUE TO THE GAME
PRINTING www.iloveprinting.be 071/39 71 40
be SPORTS
orange

La table officielle sera tenue par des membres des clubs. Un commissaire de table sera désigné pour toutes les rencontres.

**3. FRAIS DES OFFICIELS**

Les frais d'arbitrage et du commissaire de table feront l'objet d'une compensation entre les clubs participants.

**4. CALENDRIER**

Par dérogation au PC60, le calendrier définitif des jours et des heures sera élaboré le lundi 1 mai 2023 en présence des clubs concernés. En cas de divergence, le département tranchera.

**5. QUALIFICATION DES JOUEURS**

Les joueurs qui changent de club ou qui s'affilient à l'AWBB après l'antépénultième journée de championnat ne sont pas qualifiés pour les matches de la saison régulière, des play-offs et des coupes de la saison en cours.

**6. RECLAMATIONS ET PLAINTES**

Le département championnat désigne un observateur pour chaque match des play-offs.
Procédure :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le procureur général. A charge de celui-ci de convoquer le CJR le jour suivant à 19h00 dans les locaux de l'AWBB à Jambes (allée du Stade3).
L'observateur convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de la séance. La séance d'appel aura lieu au même endroit le jour suivant à 19h00. Le président convoquera toutes les personnes concernées.
Rôle du Procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJR et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.
Indemnité : l'observateur désigné reçoit une indemnité de 15€ ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement.

**7. RAPPORT D'ARBITRES**

Procédure :
Par dérogation à la partie juridique, tout rapport d'arbitre sera traité en urgence par le procureur général. A charge de celui-ci de convoquer le CJR le jour suivant à 19h00 dans les locaux de l'AWBB à Jambes (allée du Stade3). L'observateur convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter le dossier. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de la séance. La séance d'appel aura lieu au même endroit le jour suivant à 19h00. Le président convoquera toutes les personnes concernées.



ethias
Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
EUROMILLIONS
ADEC Sport aménagement intégral
SPALDING TRUE TO THE GAME
PRINTING www.iloveprinting.be 071/39 71 40
be SPORTS
orange

Rôle du Procureur : En fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJR et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

**8. DROIT D'ENTREE**

Le prix d'entrée est fixé lors de la réunion prévue au point 3 du présent règlement. L'accès sera gratuit pour les jeunes de moins de 16 ans.

**9. AMENDES**

Outre les sanctions prévues à l'article PC73 du TTA, une amende supplémentaire de 2500 euros (2250 euros à titre de dédommages intérêts pour le club lésé et 250 euros pour l'AWBB) sera infligée au club qui déclarera forfait ou perdra la rencontre par forfait.



ethias
Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
EUROMILLIONS
ADEC Sport aménagement intégral
SPALDING TRUE TO THE GAME
PRINTING www.iloveprinting.be 071/39 71 40
be SPORTS
orange